Délibérations du Conseil Municipal du 09 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le neuf du mois de Décembre, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents: 10

- Vincent MINIER: Maire

- M LAURENT Yann, Mme TRICOIRE Isabelle, GOLIAS Chantal, M. MONREAL Louis: Adjoints
- Mme QUEMERAIS Séverine, M LEBRETON Gervais, Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M.TARDIF Christophe, M. COLIN David : Conseillers Municipaux.

Absents excusés: 9 (dont 6 pouvoirs)

Mme BOVI Aurélie (pouvoir à Mme TRICOIRE), Mme GOUR Christèle (pouvoir à M. MINIER), Mme BEIGNON Séverine (pouvoir à Mme QUEMERAIS), Mme CHATTON Valérie (pouvoir à M. LEBRETON), Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence, M DENIGOT Patrick (pouvoir à Mme CHATELLAIN), M SIMONNEAUX Joseph (pouvoir à M. LAURENT), Mme HASLE Nathalie, Mme MLYNARSKI Caroline.

Absents: 0

Nombre de votants : 16 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation: 05/12/2017

M. LAURENT prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2017

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 18 novembre 2017.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2017-46:

<u>Approbation du rapport de la CLECT de Bretagne porte de Loire Communauté en date du 24 octobre 2017.</u>

VII.

- Le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,
- Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Bretagne porte de Loire Communauté en date du 24 octobre 2017,

CONSIDERANT:

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée entre Bretagne porte de Loire Communauté et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges,
- Que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre.

Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- DECIDE d'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 24 octobre 2017 joint en annexe ;
- AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

2017-47:

Organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2017-2018

Considérant l'échéancier de transmission des organisations scolaires pour la rentrée 2018-2019 fixé au 15 janvier 2018 et la proposition d'avis à émettre par le Conseil Municipal et le conseil d'école ; Considérant l'étude faite auprès des professionnels des écoles, des élèves et parents d'élèves ; Considérant le travail de la Commission dédiée ; Considérant les scénarii présentés au Conseil Municipal ;

Après délibération, le Conseil Municipal, par 7 voix POUR la proposition 1 « Maintien d'une organisation ordinaire sur 9 demi-journées », 8 voix POUR la proposition 2 « Organisation sur 8 demi-journées dont 4 matinées », 1 ABSTENTION :

- DECIDE l'organisation de la semaine scolaire pour et à compter de la rentrée 2018-2019 sur 8 demi-journées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi;
- AUTORISE monsieur le Maire à présenter cette proposition en Conseil d'Ecole et auprès des services académiques ainsi qu'à signer tous les documents afférents.

Séance levée à 12h50	

Suivent les signatures :